



Commune de TAIRAPU-EST

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	23/11/2023
Date d'affichage	23/11/2023
Date de séance	29/11/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le- vingt-neuf du mois de novembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaients présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	23	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	07	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	03	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	30	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint		X				
Pour	30	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
<p>Délibération N°70/2023/CTE</p> <p><i>Approuvant le plan de financement de l'opération « Acquisition d'un véhicule de la police municipale de type fourgon en version 4x4 »</i></p> <p><i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i></p>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale		X	Titaua VIVISH	X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X			X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale		X	Rosa CASTANET	X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X				
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Anthony JAMET	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone		X	Béatrice LUCAS	X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Saindy HIRIGA	X		
ATANI Hérolf, Maire-Délégué de Pueu		X	Annabella TERAITETIA	X				
TAEREA Vehariii, Conseiller Municipal		X						

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°70/2023/CTE**

OBJET : Approuvant le plan de financement de l'opération « Acquisition d'un véhicule de la police municipale de type fourgon en version 4x4 »



Afin de renouveler progressivement son parc roulant, la police municipale souhaiterait s'équiper d'un fourgon d'intervention (*modèle ci-dessus ou équivalent, équipements police inclus*).

Le service dispose de 4 véhicules et sollicite l'acquisition d'un fourgon en version 4x4, pour le transport d'une équipe d'agents et disposant d'un compartiment réservé pour les personnes interpellées, afin d'accéder aux zones difficiles d'accès, et éviter d'être embourbés en cas d'intempéries.

Tableau des véhicules du service

MARQUE	MODELE	N° IMMAT	MISE EN CIRCUL
DACIA	KSDOD5	202 369 P	12/10/2009
DACIA	VL	209496P	23/10/2009
ISUZU	CTTE N1	230 867 P	15/01/2015
MAZDA	BT50	255 570 P	27/08/2019

Il est proposé le plan de financement suivant, avec une prise en charge à 40 % du prix HT par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à 40% du prix TTC par le Fonds Intercommunal de Péréquation ou la Délégation pour le Développement des Communes, et 20% TTC + part des taxes DETR, supportés par la commune :

Acquisition d'un véhicule de la police municipale de type fourgon version 4x4	
40% HT DETR	5 373 889 F CFP
40% TTC DDC	5 400 000 F CFP
20% HT + TAXES Commune	2 726 111 F CFP
TOTAL Opération	13 500 000 F CFP

Tel est le projet de délibération qui vous est proposé.



DELIBERATION N°70/2023/CTE du 29/11/2023

**Approuvant le plan de financement de l'opération
« Acquisition d'un véhicule de la police municipale de type fourgon en version 4x4 »**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le décret n° 72.407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 en charge des affaires financières du 20 novembre 2023 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 29/11/2023

ADOPTE

Article 1^{er} : L'opération « Acquisition d'un véhicule de la police municipale de type fourgon en version 4x4 » est approuvée comme suit :

Budget	Programme	Libellé opération	Montant en FCFP TTC
Principal	2024-2025	Acquisition d'un véhicule de la police municipale de type fourgon en version 4x4	13 500 000
Total			13 500 000

Article 2 : Son plan de financement est approuvé pour les taux de financements suivants :

Acquisition d'un véhicule de la police municipale de type fourgon version 4x4	
40% HT DETR	5 373 889 F CFP
40% TTC DDC	5 400 000 F CFP
20% HT + TAXES Commune	2 726 111 F CFP
TOTAL Opération	13 500 000 F CFP

Article 3 : Dans le cas où ne serait pas obtenu le financement de la DDC ou de la DETR, la commune maintient l'acquisition du matériel, en prenant en charge sur fonds propres la part non accordée de la DDC ou de la DETR (le soutien de l'autre financeur restant inchangé).

Article 4 : La délibération n°09/2023/CTE du 16 février 2023 est abrogée.

Article 5 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de (2) deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé-recours citoyens accessibles depuis le site www.telerecours.fr.

Article 6 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.


Le Maire,
Anthony JAMET

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 30 NOV. 2023